

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 11 MARS 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMERS Alain, SIVÉC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : GUINDT Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme, DEBAILLEUL Delphine, VIEIRA Christophe

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 993 Approbation du CFU, Compte Financier Unique 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'Article L.1612.12 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) ;

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2024 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Alain IMMERS président de séance, en sa qualité d'Adjoint délégué aux finances.

Monsieur Alain IMMERS, Adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, dressé par Monsieur Philippe GAILLOT, Maire et Madame Ingrid Hochleitner, secrétaire comptable de la collectivité.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 11 MARS 2026

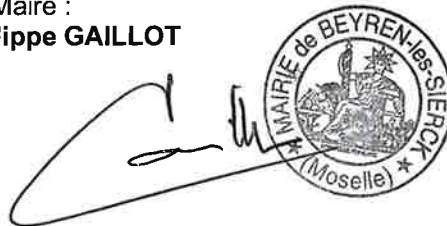
Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT
Recettes	497 023.20 €	187 630.96 €	684 654.16 €
Dépenses	378 888.39 €	405 444.75 €	784 333.14 €
Résultat de l'exercice	118 134.81 €	-217 813.79 €	-99 678.98 €
Résultat antérieur reporté	510 337.82 €	20 275.47 €	530 613.29 €
Résultat avec Reports N-1	628 172.63 €	-197 538.32 €	430 934.31 €
Restes à réaliser Recettes			
Restes à réaliser Dépenses			
Résultat de clôture	628 472.63 €	-197 538.32 €	430 934.31 €

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle,

- **approuve** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 ;
- **charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 13 mars 2026
Le Maire :
Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été publié sur le
site internet de la mairie le 13
mars 2026
Le Maire,

